



Berne le, 26 juin 2024

Destinataires :

Partis politiques
Associations faïtières des communes,
des villes et des régions de montagne
Associations faïtières de l'économie
Autres milieux intéressés

Modification de la loi sur les installations électriques (Accélération de l'extension et de la transformation des réseaux électriques) : ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 26 juin 2024, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur la modification de la loi sur les installations électriques (Accélération de l'extension et de la transformation des réseaux électriques).

Le délai imparti à la consultation court jusqu'au **17 octobre 2024**.

Le présent projet porte sur les modifications de la loi sur les installations électriques et de la loi sur l'approvisionnement en électricité, modifications qui sont nécessaires à l'accélération de l'extension et de la transformation des réseaux électriques. Via les mesures que prévoit ledit projet, le Conseil fédéral entend simplifier et, partant, accélérer les procédures de planification, d'approbation ou de recours.

Nous vous invitons à prendre position sur le projet mis en consultation et sur le rapport explicatif.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet [Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](https://www.admin.ch/fr/content/dam/bfe/medien/proc%C3%A9dures-de-consultation-en-cours.pdf).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés, nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

Gesetzesrevisionen@bfe.admin.ch



M^{me} Ursina Eggenschwiler (spécialiste de la section Droit de l'électricité et des eaux OFEN ; ursina.eggenschwiler@bfe.admin.ch, tél. +41 58 462 98 43) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Albert Rösti
Conseiller fédéral